

Dates indicatives de publication des mouvements nationaux de mutation et de première affectation

| | |
|--|---------|
| Mouvement des inspecteurs (y compris en centrale et hors métropole) | 8 juin |
| Première affectation des inspecteurs stagiaires* | 29 mai |
| Mouvement des contrôleurs (y compris en centrale et hors métropole) | 29 mai |
| Mouvement des agents administratifs (y compris en centrale et hors métropole) | 22 mai |
| Mouvement de première affectation des agents administratifs (y compris en centrale et hors métropole) | 27 mai |
| Mouvement des agents techniques | 11 juin |

* Les inspecteurs stagiaires, qui auront connaissance le 29 mai de leur 1ère affectation en direction, services centraux et directions nationales et spécialisées, rejoindront ces services à compter du 8 juin 2020 et non le 18 mai comme initialement prévu.